Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260226-DEL_07DU260226-DE

COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Année 2026 – N°2026-07

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur BARBETTE Olivier, Maire, après convocation en date du 19 février 2026, adressée individuellement par voie dématérialisée à chacun des membres.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16
Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BODIN Aurélie, BAGUET Sébastien

Absent excusé : ROMMEIS Marie-Cécile

Procuration : 0

Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.

DÉSAFFECTATION, DÉCLASSEMENT ET VENTE DE L'ANCIENNE CASERNE DES POMPIERS

Nomenclature : 3.5

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

VU la convention du 25 Janvier 2007 de mise à disposition du bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 au Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine,

CONSIDERANT que le bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 était à l'usage de caserne de sapeurs-pompiers,

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213501786-20260226-DEL_07DU260226-DE

VU le courrier en date du 8 Janvier 2026 du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine actant la fin de la convention et la restitution des locaux à la commune à compter du 15 janvier 2026, à la suite de la construction de la nouvelle caserne de St Aubin du Couesnon,

CONSIDERANT que le bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 n'est plus affecté à un service public depuis le 15 Janvier 2026 ;

Vu la délibération N°46-2025 du 30 octobre 2025 du Conseil Municipal donnant son accord pour la vente du bien communal sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133, au profit de l'entreprise TEAM ALU, pour un montant de 260 000 € net vendeur ;

Vu la valeur vénale estimée de 264 000€ HT assortie d'une marge d'appréciation de 10% par le Pôle d'évaluation domaniale de Rennes en date du 6 février 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la **majorité des membres présents, par 15 voix POUR et 1 Abstention** :

- **CONSTATE la désaffectation du bien** sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133,
- **DECIDE du déclassement du bien** sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133 du domaine public communal et son Intégration dans le domaine privé communal,
- **DONNE SON ACCORD pour la vente du bien** communal « Ancienne caserne des pompiers », sis 2, la Polka et cadastré section ZT n°130 et 133, au profit de l'entreprise TEAM ALU, pour un montant de 260 000 € net vendeur ;
- **PRECISE** que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer l'acte authentique et tous les documents afférents à cette opération.

Le registre dûment signé.
Pour extrait conforme.
Le Maire (O. BARBETTE)

